



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 4585

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants sur la création d'une journée nationale du souvenir, par exemple le 11 Novembre. En effet, l'une des priorités du monde combattant est la reconnaissance officielle du 11 Novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits, notamment des opérations extérieures et des missions humanitaires, tout en maintenant les autres commémorations officielles. Pour le monde combattant, le 11 Novembre doit demeurer pour la nation le socle de la mémoire vivante et la flamme du souvenir. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend satisfaire cette requête.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants est conscient de la difficulté que représente la multiplicité des cérémonies commémoratives pour certaines associations et de la nécessité qu'il y aurait à regrouper en une journée unique du souvenir ces dates hautement symboliques. C'est pourquoi il a décidé d'installer une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi, chargée de réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Il apparaît en effet nécessaire que ces cérémonies soient l'occasion privilégiée de transmettre aux plus jeunes générations les valeurs de l'identité républicaine et de la mémoire nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4585

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5593

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7045